à elles, et Louis XIV leur accorda des lettres patentes. Elles logèrent à Saint-Eloi, jusqu'à ce que leur maison fût bâtie.

LES FILLES DE LA SAINTE-TRINITÉ, dites DE LA CROIX

Elles ont été établies en 1660, par M. Pierre Maillard, prêtre du séminaire d'Angers, et Mlle Gabrielle Rousseau, de Laval, qui obtint des lettres patentes du roi, en 1685. Le but de leur institut est de travailler aux œuvres de charité et à l'instruction des pauvres. M. Maillard leur a donné une règle dont tous les articles semblent se rapporter à la police intérieure. La maison d'Angers est le chef d'ordre. L'hôpital de Craon et celui de Durtal sont confiés aux soins de ces Filles; ce sont les seules maisons qui dépendent de cet institut. Elles ne font pas de vœux; elles ne font que des protestations, par lesquelles elles s'obligent de ne jamais souffrir qu'on introduise chez elles ni grilles ni voiles.

LES FILLES DU BON-PASTEUR

Elles ne sont pas cloîtrées. Elles ont été établies pour recevoir des filles qui, après avoir été enfermées dans le couvent des Pénitentes, veulent se convertir de leurs égarements. Leur institution n'est pas fort ancienne. C'est dame Claude Poulain, veuve de messire Jean Hullin de la Chabossière, morte en 1709, qui leur a donné 25.000 livres pour commencer leur établissement. M. Lasnier, chanoine de la Trinilé, a été aussi leur bienfaiteur, et a fait en partie bâtir leur église, qui a été dédiée à saint André par Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers.

LA MAISON DE LA PROVIDENCE

Il y a plus d'un siècle qu'elle existe. Mlle Rousseau, de Laval, a commencé cet établissement avec le consentement de Henry Arnauld, évêque d'Angers, et l'agrément du maire et des échevins. La chapelle est dédiée à saint Alexis. Le but de l'institution de cette maison est de donner de l'éducation aux jeunes filles, et de loger pendant quelque temps les domestiques qui sortent de l'hôpital et qui ne sont pas encore parfaitement rétablies (1).

Musique de Chambre

Mercredi prochain, une première séance de musique de chambre sera donnée, au Grand-Hôtel, par Mile Charlotte La Perrière, avec le concours de MM. Lemaître et Reuland, solistes aux Concerts de l'Association artistique. Nous souhaitons bon succès à cette tentative. La musique de chambre, pour laquelle Haydn, Rameau, Gluck, Mozart, Beethoven, ont créé des chefs-d'œuvre, est une des formes les plus pures et les plus élevées de l'art musical. Noble récréation du génie, elle s'adresse surtout aux esprits cultivés et forme le goût de ceux qui sont nés pour la comprendre. Le talent des artistes chargés de l'interpréter, dans la salle du Grand Hôtel, est une garantie de son succès auprès du public angevin.

⁽¹⁾ Pour plus amples renseignements, cf., l'Anjou historique qui publie depuis le mois de juillet dernier le Pouillé du diocèse d'Angers.